SANI MARC CHLORE-2 TECHNIQUE solide

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

GRANULES DE CHLORATION POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: CHLORE DISPONIBLE SOUS FORME D'HYPOCHLORITE DE CALCIUM 69%

NO. D'HOMOLOGATION 32651

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

 $CONTENU\ NET: 460g-1000Kg$

DANGER
Les pictogrammes pour (i) DANGER CORROSIF et (ii) Attention –
Poison.

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SANI MARC Inc. - 42, rue de l'Artisan, Victoriaville, Qc G6P 7E3 Tél.: (819) 758-1541

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE:

L'ingestion peut causer la mort. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées.• EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

- Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé.
- Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide.
- Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- _
- Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec.
- Rincer le contenant soigneusement avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

MODE D'EMPLOI:

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement seulement de produits enregistrés sous la *Loi des produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.